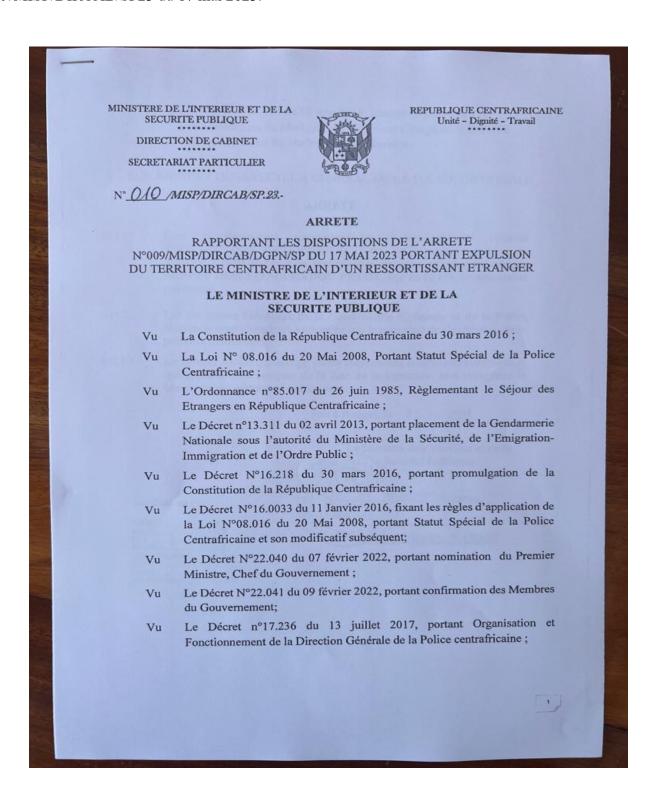
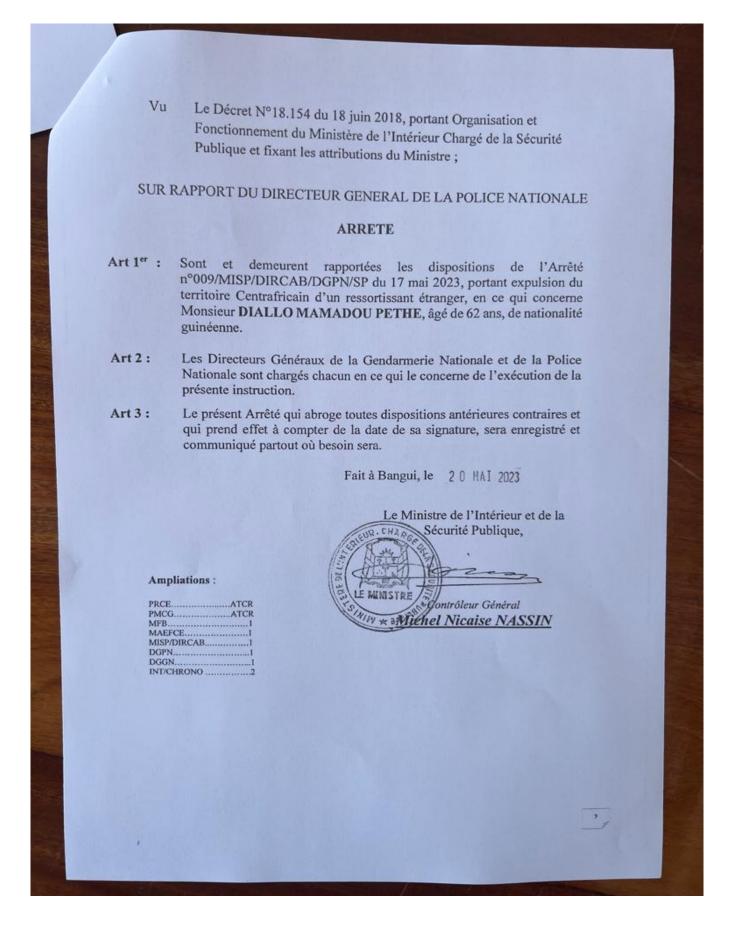
COMMUNIQUE DE LA DIRECTION GENERALE DU GROUPE BSIC

La Direction Générale du Groupe de la Banque Sahélo Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) porte à l'attention du public qu'une malencontreuse situation a conduit à la publication d'un arrêté d'expulsion du Directeur Général de BSIC Centrafrique.

A la suite d'échanges fructueux, les autorités centrafricaines ont signé l'arrêté ci-dessous n° 10/MISP/DIRCAB/SP23 du 20 mai 2023 rapportant et abrogeant les dispositions de l'arrêté n°09/MISP/DIRCAB/SP23 du 17 mai 2023.





La Direction Générale tient à remercier les plus Hautes autorités de la République Centrafricaine, en particulier SE Monsieur le Ministre des Finances & du Budget et SE Monsieur le Ministre de l'Intérieur & de la Sécurité publique pour le règlement ainsi intervenu.

Le Directeur Général Mamadou Péthé DIALLO régulièrement nommé par les instances habilitées reste en fonction comme Directeur Général de BSIC Centrafrique.

Le Groupe BSIC réaffirme son engagement à continuer d'exercer ses activités afin de contribuer au financement de l'économie et à une meilleure inclusion financière en République Centrafricaine.

Le Groupe BSIC qui a comme actionnaires les Etats membres de la CENSAD, rassure ses partenaires et sa clientèle de son attachement au strict respect des règles qui gouvernent son activité en particulier en matière de conformité. Le dispositif de Contrôle Interne du Groupe décliné au sein de ses filiales permet à travers un cadre de gestion du risque de non-conformité de se conformer à la réglementation internationale et aux lois en vigueur dans tous les pays où la banque s'est installée.